



Choix du type d'assurance en tant que propriétaire non occupant

Par **jmfrancilien**, le **30/12/2009** à **23:38**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement que je dois louer, et je suis en train de comparer les assurances afin de m'assurer en tant que propriétaire non occupant. L'une de ces assurances me propose un contrat limité à la responsabilité civile concernant les risques d'incendie.

Cela m'étonne, car avec ce statut, on risque plutôt d'avoir des incendies qui ne sont pas de son fait. Alors pourquoi limiter l'assurance contre les incendies à la responsabilité civile?

L'assurance de la copropriété couvrirait-elle les autres types de risques, à savoir ceux qui ne proviennent pas de soi-même?

Merci par avance à ceux qui pourront me donner des éclaircissements sur ce point.
Cordialement.